Questionnaire destiné aux personnes qui détiennent des participations qualifiées dans un gestionnaire de crédits

La FSMA est chargée d’agréer les gestionnaires de crédits de droit belge.

**Les personnes qui détiennent des participations qualifiées**[[1]](#footnote-1)dans un gestionnaire de crédits doivent disposer de **l’honorabilité professionnelle** nécessaire à l’exercice de leur fonction.

Vos réponses à ce questionnaire nous sont nécessaires afin d’examiner si vous possédez les qualités nécessaires afin de garantir la gestion saine et prudente de tels prestataires.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Il est important que vous répondiez à toutes les questions de manière sérieuse, véridique et complète.****La qualité de vos réponses aura une grande influence sur le temps de traitement de votre demande.**Dans vos réponses, vous devez mentionner **toutes** les informations dont vous estimez raisonnablement qu'elles sont pertinentes pour notre évaluation.Ce faisant, la FSMA tiendra compte des circonstances spécifiques et des explications que vous fournissez. |

Dévoiler certaines informations n’aboutit donc pas automatiquement à un refus. La FSMA basera sa décision sur une évaluation globale et pondérée de toutes les informations en sa possession. Nous prendrons notamment en considération d’éventuelles circonstances atténuantes, la mesure dans laquelle les faits vous sont imputables, les mesures prises pour résoudre les problèmes, le temps écoulé depuis les faits, etc.

Si vous n'êtes pas certain que certaines informations soient pertinentes, mieux vaut les mentionner malgré tout, en expliquant pourquoi ces informations ne sont à votre avis pas (ou plus) pertinentes. Nous pouvons également vous inviter à un entretien.

**Il est conseillé de compléter ce document sur ordinateur.**

# 1. Vous vous engagez à fournir des réponses complètes et sincères

|  |
| --- |
|[ ]  **Je m’engage à fournir des réponses complètes et sincères.** Je m’engage en outre à informer la FSMA immédiatement de toute modification de l’une ou plusieurs des réponses données ci‑dessous.[[2]](#footnote-2) Je suis conscient que la non‑communication ou la falsification d’informations pertinentes peut avoir une incidence négative sur l’évaluation du dossier par la FSMA.Nous attirons votre attention sur le fait que vous êtes tenu de transmettre ces informations ou documents à la FSMA dans le délai et la forme que celle-ci détermine.[[3]](#footnote-3) En cas de manquement à cette obligation, la FSMA peut infliger au contrevenant une **amende administrative** qui ne peut être supérieure à 2 500 000 EUR pour le même fait ou pour le même ensemble de faits. Lorsque l'infraction a procuré un profit au contrevenant ou a permis à ce dernier d'éviter une perte, ce maximum peut être porté au triple du montant de ce profit ou de cette perte.[[4]](#footnote-4)En outre, ceux qui donnent sciemment des informations inexactes ou incomplètes peuvent être punis d'un **emprisonnement** d'un mois à un an et d'une **amende pénale** de 250 EUR à 2.500.000 EUR ou d'une de ces peines seulement.[[5]](#footnote-5) |
|  | **Sans la déclaration ci-dessus, ce document n'est pas valable.** Veuillez donc **toujours** cocher la déclaration ci-dessus. Cela permettra d'éviter des retards inutiles dans le traitement de votre demande. |

|  |
| --- |
| **Vous remplissez ce questionnaire dans le cadre d’une …** |
| [ ]  | **demande d’agrément** d’un gestionnaire de crédits |
| [ ]  | **modification du dossier d’agrément** d’un gestionnaire de crédits |

**2. Vous êtes**

[ ]   **Une personne physique**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom(s) |  |
| Numéro de registre national[[6]](#footnote-6) |  |
| Adresse du domicile |  |
| Numéro de téléphone *(professionnel)* |  |
| Adresse e-mail *(professionnelle)* |  |

[ ]  **Une personne morale**

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination statutaire |  |
| Dénomination commerciale[[7]](#footnote-7) |  |
| Droit national dont la personne morale relève |  |
| Adresse du siège statutaire[[8]](#footnote-8) |  |
| Numéro d’entreprise[[9]](#footnote-9) |  |
| Forme juridique |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Adresse e-mail  |  |

**3. Informations relatives à votre participation qualifiée**

Vous devez remplir ce questionnaire si vous détenez, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote du gestionnaire de crédits, ou toute autre possibilité d'exercer une influence notable sur la gestion de ce gestionnaire de crédits;

|  |  |
| --- | --- |
| Quotité du capital (%) |  |
| Droits de vote (%) |  |

**4. Disposez-vous de l’honorabilité professionnelle nécessaire à l’exercice de votre fonction ?**

Vous trouverez ci-dessous une série d’affirmations.

Si l’affirmation est totalement vraie en ce qui vous concerne, confirmez que tel est le cas. Vous pouvez, si vous le désirez, fournir des précisions après avoir répondu aux affirmations.

Si l’affirmation n’est pas ou pas totalement vraie en ce qui vous concerne, veuillez fournir des explications. Donnez de même des explications et expliquez la situation si vous n’êtes pas certain que l’affirmation s’applique totalement à vous.

### 4.1. Les affirmations suivantes sont-elles vraies ?

La réponse donnée pour chacune des affirmations suivantes doit s’appliquer aussi bien à **vous personnellement** **qu’à l’entreprise que vous dirigez ou contrôlez ou que vous avez dirigée ou contrôlée dans le passé.**

Les affirmations ont trait aux **faits tant en Belgique qu’à l’étranger**.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Affirmation** | **Pouvez-vous confirmer que cette affirmation est vraie ?** |
| **Évaluation par d’autres autorités** |
| **4.1.1** | Mes qualités en tant qu’actionnaire ou en tant que dirigeant d’un établissement financier n’ont jamais été évaluées par un pouvoir public, une autorité, ou une autre autorité de contrôle que la FSMA. | [ ]  Je confirme que c’est vrai.  |
| **4.1.2** | Mes qualités en tant qu’actionnaire ou en tant que dirigeant d’un établissement financier ne font pas actuellement l’objet d’une évaluation par un pouvoir public, une autorité, ou une autre autorité de contrôle que la FSMA. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| **Procédures** |
| **4.1.3**  | Je n’ai jamais été condamné pénalement ni bénéficié d’une suspension du prononcé. | [ ]  Je confirme que c’est vrai.  |
| **4.1.4**  | À ma connaissance, aucune enquête pénale ou procédure pénale n’est actuellement engagée à mon encontre. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.5** | Je n’ai jamais été mis en cause dans le cadre de procédures pénales, civiles ou administratives pertinentes (y compris toute procédure de faillite ou d'insolvabilité et toute procédure similaire) et n’ai jamais fait l’objet d’une décision découlant de telles procédures. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.6** | Je n’ai jamais été mis en cause dans une procédure disciplinaire et n’ai jamais fait l’objet d’une décision disciplinaire (y compris toute révocation en tant qu'administrateur de société et toute procédure similaire). | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.7** | Je n’ai jamais été mis en cause dans des enquêtes, mesures ou sanctions d’un pouvoir public, une autorité, une autorité de contrôle et été l’objet de telles enquêtes, mesures ou sanctions. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.8** | Je n’ai jamais été mis en cause dans toute autre procédure ou été l’objet d’une telle procédure (par exemple sur de possibles infractions à la législation fiscale ou financière). | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.9** | À ma connaissance, il n’existe pas actuellement d’enquête me mettant en cause qui pourrait mener à une décision ou une situation visée aux points 4.1.5 à 4.1.8. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.10** | À ma connaissance, il n’existe pas de faits qui pourraient m’être reprochés par un pouvoir public, une autorité, une autorité de contrôle.  | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| **Refus, révocations ou licenciements** |
| **4.1.11** | Un organisme public ou de réglementation ne m’a jamais refusé un enregistrement, une autorisation ou un agrément nécessaire à l’exercice d’activités professionnelles.  | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.12** | Un organisme public ou de réglementation n’a jamais suspendu ou retiré mon enregistrement, mon autorisation ou mon agrément nécessaire à l’exercice d’activités professionnelles.  | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.13** | Je n’ai jamais été licencié ou renvoyé d’un poste de confiance. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.14** | Il ne m’a jamais été demandé de démissionner d’un poste de confiance. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.15** | Une relation d’affaires n’a jamais été rompue avec moi pour faute grave de ma part. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |

**Si vous n’avez pas pu confirmer l’une des affirmations susmentionnées, veuillez donner des explications ci-dessous.**

|  |  |
| --- | --- |
| **N° de l’affirmation** | **Explications** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

### 4.2 Avez-vous connaissance d’autres éléments qui pourraient être pertinents aux fins d’établir que vous réunissez les qualités nécessaires au regard du besoin de garantir une gestion saine et prudente du prestataire ?

Si vous avez connaissance d’éléments autres que ceux abordés dans les affirmations ci-dessus et qui peuvent être raisonnablement pertinents pour notre évaluation, mentionnez-les ici.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Avant de signer :*** Avez-vous coché la **déclaration obligatoire au point 1** ?
* Avez-vous complété **correctement** et **entièrement** toutes les sections et répondu à toutes les questions ?
* Avez-vous joint un extrait de **casier judiciaire** délivré conformément à l’article 596, al. 1er du Code d'instruction criminelle, destiné à des activités réglementéeset qui ne remonte pas à plus de trois mois ?
* N’oubliez pas de signer et dater le présent questionnaire.

**Attention : Vous devez avertir spontanément et immédiatement l’établissement et la FSMA si vos réponses devaient être modifiées en raison de nouvelles circonstances. Cette obligation s’applique en particulier si la modification des informations fournies peut avoir une influence significative sur votre expertise adéquate et/ou votre honorabilité professionnelle.** |

# 5. Votre signature

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** |  |
| **Votre nom et prénom(s)**  |  |
| **Si vous agissez en tant que représentant d’une personne morale, veuillez indiquer la dénomination statutaire de la personne morale ainsi que la qualité en laquelle vous signez.** |  |
| **Signature** |  |

# 6. Traitement des données à caractère personnel – nous respectons votre vie privée

Les données à caractère personnel fournies par le biais du présent questionnaire et de ses annexes seront traitées par la FSMA de la manière décrite dans sa [Politique vie privée](https://www.fsma.be/fr/faq/politique-vie-privee-de-la-fsma).

La FSMA collecte ces données dans l’exercice de son contrôle du respect des exigences en matière d’honorabilité professionnelle, ainsi que prévu par l’article 7 de la loi du 20 décembre 2024 transposant la directive (UE) 2021/2167 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2021 sur les gestionnaires de crédits et les acheteurs de crédits, et modiﬁant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE. Elle pourra également utiliser les données communiquées dans le cadre de la présente candidature lors de l’évaluation de candidatures futures à la même fonction ou à des fonctions auxquelles s’appliqueraient des exigences similaires en matière d’honorabilité professionnelle et d’expertise adéquate, et aux fins de son contrôle du respect permanent de ces exigences dans le cadre de mandats déjà exercés dans des entreprises soumises au contrôle de la FSMA.

Conformément à l’article 75, § 3, de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, la FSMA peut aussi faire usage des données collectées à d’autres fins, lorsque le traitement de ces données est requis en vue de l’exercice d’autres missions d’intérêt public qui lui sont dévolues par l’article 45, § 1er, de ladite loi ou par toute autre disposition du droit national ou européen.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679, « GDPR »), les personnes concernées disposent d’une série de droits liés à leurs données à caractère personnel. Certains de ces droits sont soumis à des conditions spéciales ou à des exceptions. Pour plus d’informations concernant ces droits et la manière dont ils peuvent être exercés, veuillez consulter la [Politique vie privée](https://www.fsma.be/fr/faq/politique-vie-privee-de-la-fsma) de la FSMA.

# 7. Quelle est la base légale du présent questionnaire ?

La FSMA vous pose ces questions afin de vérifier si vous disposez de l’honorabilité professionnelle que la législation applicable aux gestionnaires de crédits requiert de la part des personnes qui détiennent des participations qualifiées.

Pour l’application de ces notions la FSMA s’appuie par ailleurs sur les orientations communes de l’EBA et l’ESMA, publiées le 2 juillet 2021, pour l’évaluation de l’aptitude des membres de l’organe de direction et des titulaires de postes clés.

**\* \* \***

1. Au sens de l’article 4, paragraphe 1er, point 36) du règlement (UE) n° 575/2013 : « le fait de détenir dans une entreprise, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote, ou toute autre possibilité d'exercer une influence notable sur la gestion de cette entreprise » [↑](#footnote-ref-1)
2. Article 8, § 1er de la loi du 20 décembre 2024 transposant la directive (UE) 2021/2167 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2021 sur les gestionnaires de crédits et les acheteurs de crédits, et modiﬁant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE. [↑](#footnote-ref-2)
3. Article 78bis de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. [↑](#footnote-ref-3)
4. Article 36, § 2, 1er alinéa de la même loi du 2 août 2002. [↑](#footnote-ref-4)
5. Article 87 § 1er, 1° de la même loi du 2 août 2002. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les personnes qui ne possèdent pas de numéro de registre national belge mentionnent leur date et leur lieu de naissance, ainsi que l’adresse de leur domicile. [↑](#footnote-ref-6)
7. Si celle-ci est différente de la dénomination statutaire. [↑](#footnote-ref-7)
8. Si cette personne morale n’a pas de siège statutaire selon le droit national dont elle relève, l’adresse à laquelle son siège principal est établi. [↑](#footnote-ref-8)
9. Pour les personnes morales qui ne disposent pas d’un numéro d’entreprise belge : mentionnez l’adresse du siège social ainsi que le code unique utilisé dans le pays du siège social afin d’identifier spécifiquement la personne morale. [↑](#footnote-ref-9)